



Centre de référence en agriculture
et agroalimentaire du Québec

Comité agroforesterie

TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS

Document préparé par l'exécutif du Comité agroforesterie
24 novembre 2011

Le Comité agroforesterie du CRAAQ a pour but de favoriser la concertation entre les acteurs qui œuvrent au développement des pratiques agroforestières et à assurer la diffusion et le transfert de l'information. Afin d'améliorer la compréhension des enjeux associés à l'agroforesterie et leur communication, nous présentons ici une définition de l'agroforesterie et une terminologie des principaux systèmes auxquels elle réfère dans le contexte de l'agriculture québécoise.

Le principe de base de l'agroforesterie est l'association d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages. Les systèmes agroforestiers et leurs appellations varieront donc selon le contexte géographique et selon les perspectives des individus et organisations. Reconnaisant cette réalité, le Comité a dressé une liste des systèmes les plus susceptibles d'être rencontrés au Québec et propose des définitions opérationnelles qui, souhaite-t-il, seront utiles à l'ensemble des personnes interpellées par l'agroforesterie.

Agroforesterie :

« L'agroforesterie est un système intégré qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux. Différentes définitions permettent de décrire les associations agroforestières qui, dans la pratique, sont généralement multifonctionnelles. »

Cultures en boisé :

« Les cultures en boisé sont des systèmes agroforestiers dans lesquels des plantes sont cultivées sous couvert arboré. La culture du ginseng en érablière en est un bon exemple. La cueillette de plantes sauvages ne fait pas partie des cultures en boisé puisqu'elle ne nécessite pas de mise en culture. »

Systèmes agrosylvicoles :

« Les systèmes agrosylvicoles sont des systèmes agroforestiers qui visent la production simultanée de bois et de produits agricoles. Les arbres sont généralement disposés en rangées pour faciliter le passage de la machinerie agricole. Les rangées d'arbres peuvent être situées en bordure de champ (haie) ou réparties en plein champ, l'alternance des rangées d'arbres et des bandes cultivées formant alors un système de cultures intercalaires. »

Systèmes sylvopastoraux :

« Les systèmes sylvopastoraux sont des systèmes agroforestiers dans lesquels les arbres sont associés à l'élevage d'animaux. La disposition des arbres, leur protection et la gestion de la présence des animaux permettent la complémentarité des productions. »

Bandes riveraines agroforestières :

« Les bandes riveraines agroforestières sont des aménagements implantés de la berge des plans d'eau vers le champ afin de fournir divers services écologiques, notamment la protection de la qualité de l'eau et de l'habitat aquatique, mais aussi, selon leur conception, divers produits ligneux et non ligneux. Ils se caractérisent par leur structure multi-étagée incluant des arbres ou des arbustes en plus d'une strate herbacée. »

Haies brise-vent :

« Les haies brise-vent sont des systèmes agroforestiers destinés à protéger les terres agricoles, les cultures, les animaux d'élevage et les infrastructures situées en bordure de champ du vent et de ses conséquences (par ex. : bris mécaniques aux cultures, érosion des sols, mauvaise distribution de la neige). Elles sont constituées d'arbres ou d'arbustes et disposées dans les champs ou en bordure de ceux-ci. »

Systèmes agroforestiers avec arbres fruitiers et arbres à noix :

« Les systèmes agroforestiers avec arbres fruitiers et arbres à noix sont des vergers auxquels sont associées d'autres composantes telles que des cultures agricoles herbacées ou maraîchères, des animaux d'élevage ou des arbres pour la production de bois. Les arbres ou arbustes producteurs de fruits ou de noix peuvent être disposés dans des haies en bordure de champ ou en rangées situées en plein champ (disposition en systèmes de cultures intercalaires). La gestion de ces systèmes se différencie de celle des vergers d'arbres ou d'arbustes à fruits ou à noix conventionnels par la prise en compte des interactions avec les autres composantes. »

Il nous semble également pertinent de proposer la définition suivante pour la cueillette de plantes et de champignons sauvages, même si cette pratique ne correspond pas à de l'agroforesterie au sens strict du terme.

Cueillette de plantes et de champignons sauvages :

« La cueillette de plantes et de champignons sauvages est une activité pratiquée en milieu naturel, sans que des aménagements spécifiques ne soient réalisés pour leur production. Les produits de cette cueillette se destinent à des utilisations domestiques et commerciales variées couvrant notamment les domaines alimentaires, thérapeutiques et ornementaux. »